



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE
de
JULIENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/02

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Ont pris part à la

Délibération : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- Approbation du compte administratif 2024 de la commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 de la commune, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	fonctionnement	investissement	restes à réaliser	budget total
dépenses	832 027,35 €	235 266,97 €	106 677,00 €	1 173 971,32 €
recettes	1 021 244,12 €	412 481,62 €	89 941,00 €	1 523 666,74 €
résultat de l'exercice 2024	189 216,77 €	177 214,65 €	-16 736,00 €	349 695,42 €
résultat reporté de 2023	161 749,00 €	-262 123,32 €	0,00 €	-100 374,32 €
RESULTAT DE CLOTURE	350 965,77 €	-84 908,67 €	-16 736,00 €	249 321,10 €

Madame le Maire ayant quitté la séance et M. Christian AUDRAS, conseiller municipal, ayant été désigné à l'unanimité président de séance,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

-APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune de Julié纳斯.

Fait et délibéré, le 05 mars 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Président de séance,

Christian AUDRAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif 2024 de la commune

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250302 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250302-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/01

Nombre de conseillers
En exercice : 13

Ont pris part à la
Délibération : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10
Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars
Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- Approbation du compte administratif 2024 du service assainissement de la commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du service assainissement de la commune, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	exploitation	investissement	restes à réaliser	budget total
dépenses	34 291,65 €	23 694,01 €	14 200,00 €	72 185,66 €
recettes	88 177,58 €	27 918,27 €	0,00 €	116 095,85 €
résultat de l'exercice 2024	53 885,93 €	4 224,26 €	-14 200,00 €	43 910,19 €
résultat reporté de 2023	31 511,49 €	28 256,61 €	0,00 €	59 768,10 €
RESULTAT DE CLOTURE	85 397,42 €	32 480,87 €	-14 200,00 €	103 678,29 €

Madame le Maire ayant quitté la séance et M. Christian AUDRAS, conseiller municipal, ayant été désigné à l'unanimité président de séance,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2024 du service assainissement de la commune,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du service assainissement de la commune de Julié纳斯.



Fait et délibéré, le 05 mars 2025
Pour copie certifiée conforme
Le Président de séance,
Christian AUDRAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif 2024 du service assainissement

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250301 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250301-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE
de
JULIENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/03

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Ont pris part à la

Délibération : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- Approbation du compte de gestion 2024 du service assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de recettes, les bordereaux de mandats, les bordereaux de mandats annulatifs, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du service assainissement de la commune,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans les écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

2°- Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du service assainissement de la commune de Juliéna pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, le 05 mars 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Elisabeth ROUX



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2024 du service assainissement

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250303 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250303-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE
de
JULIÉNAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/04

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Ont pris part à la
Délibération : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la commune de JULIÉNAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- Approbation du compte de gestion 2024 de la commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de recettes, les bordereaux de mandats, les bordereaux de mandats annulatifs, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans les écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

2°- Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune de Juliéнас pour l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, le 05 mars 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Elisabeth ROUX



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du compte de gestion 2024 de la commune

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250304 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250304-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.1. Budgets et comptes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/05

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Ont pris part à la

Délibération : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- SYDER Démarche performancielle

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de dispositif de démarche performancielle lors de la réunion du 12 février 2025 avec le SYDER.

Vu le cout estimatif fiscalisé de 123 000 € sur 15 ans

Considérant l'intérêt pour la commune de modifier son réseau d'éclairage public pour un système plus performant, économe et durable,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la procédure de mise en place de la démarche performancielle auprès du SYDER.

Fait et délibéré, le 05 mars 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Elisabeth ROUX



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SYDER lancement de la procédure de Démarche performancielle

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250305 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250305-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE
de
JULIENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/03/06

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Ont pris part à la

Délibération : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt cinq, le cinq mars

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mme ROUX Elisabeth, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : Mme GEAY Céline (pouvoir à M. HEMET) – M. PIQUAND Sébastien – DEMOISSON Suzanne – M. MAHUET Sébastien.

Monsieur Eric JORCIN est nommé secrétaire de séance.

Objet.- convention de participation pour le risque « prévoyance » au 1er janvier 2026 et mandat au CDG 69 pour mener la procédure

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Mme le Maire,

Vu la commission « personnel communal » du 08 janvier 2025 et sur sa proposition,

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 17 février 2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au cdg69 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

SOUHAITE s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

MANDATE le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque choisi.

S'ENGAGE à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

PREND acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Fait et délibéré, le 05 mars 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Elisabeth ROUX



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'ER', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JULIENAS' at the top and '(Rhône)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The stamp is partially obscured by the signature.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

convention de participation pour le risque " prévoyance " au 1er janvier 2026 et mandat au CDG 69 pour mener la procédure

Date de transmission de l'acte : 06/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2025

Numéro de l'acte : 20250306 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216901033-20250305-20250306-DE

Date de décision : 05/03/2025

Acte transmis par : Christine PERTUSIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Autres délibérations